

L'an deux mil dix-neuf, le 2 février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 7 février 2019.

## **COMPTE-RENDU RÉUNION DU 7 FEVRIER 2019**

Le sept février deux mil dix-neuf, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Solène DEVAUX – Cathelyne KERSSIES — Monique TRÉHEL – Gwénaëlle MARTIN – Pascale MOUSSET - MM. Pascal PERRIN Olivier TREHEL – Pascal LORRE – Olivier BOIXIÈRE – Antoine DECONCHY – Pascal BOURSICOT- Johnny LEPÈRE

Absent excusé : Mr Alain BRIOT (procuration à Mr Pascal LORRE)

Absent : Mr Serge RIVIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Gwénaëlle MARTIN

### **1/ Compte administratif 2018**

Après avoir pris connaissance des diverses exécutions budgétaires de l'année 2018, le conseil municipal par 11 voix « pour » et 3 « abstentions » approuve le compte administratif qui s'établit à :

Recettes de fonctionnement .....	1 049 478.09 €
Excédent 2017 .....	15 702.13 €
<b>Total .....</b>	<b>1 065 180.22 €</b>
Dépenses de fonctionnement.....	852 402.48 €
<b>Soit excédent de fonctionnement .....</b>	<b>212 777.74 €</b>

Recettes d'investissement.....	311 786.88 €
Report Résultat 2017.....	97 427.28 €
<b>Total .....</b>	<b>409 214.16 €</b>
Dépenses d'investissement.....	292 751.25 €
<b>Soit excédent d'investissement .....</b>	<b>116 462.91 €</b>

#### **Report d'investissement 2019**

Dépenses .....	255 161.91 €
Recettes.....	33 511.00 €

### **2/ Mise en place d'un distributeur de pains**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur David HERVÉ et Mme Céline GUÉZILLE, propriétaire de la boulangerie DONORIANE à St Malo tendant à installer dans le bourg un distributeur automatique de baguettes.

Il tient à préciser qu'il a prévenu Monsieur Eric LANCELLE, propriétaire du Bar « Au bon Accueil » qui fait également dépôt de pains.

Une convention d'occupation du domaine public devra être signée avec la sarl DONORIANE qui s'engage à verser une redevance annuelle de 200 €.

Après en en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

### **3/ Panneau d'informations**

Madame Cathelyne KERSSIES présente à l'assemblée les résultats de l'étude menée dans le cadre de l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique. Celui-ci permettra de communiquer instantanément un grand nombre d'informations locales (associations, municipalité).

Parmi les sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres, la société ELANCITÉ de ORVAULT (Loire-Atlantique) a retenu l'attention avec son panneau EVOCITY, simple face, rechargeable sur éclairage public.

Plusieurs questions restent toutefois en suspens : emplacement, batterie, mât.....

Aussi, le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance.

### **4/ Informatios diverses : Dinan Agglomération**

#### ➤ PLUi

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée des réponses qui lui ont été apportées dans le cadre du règlement du PLUi suite à la commission urbanisme du 22 décembre dernier.

Il rappelle également les prochaines étapes avant l'application du PLUi le 1<sup>er</sup> janvier 2020, à savoir :

- Réunion d'information du public par secteur actuellement en cours avec des personnes publiques associées (DDA....)
- Enquête publique à compter du 15 août prochain

#### ➤ Compétence voirie

Pour rappel, la compétence voirie est assurée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par Dinan Agglomération.

Deux routes sont inscrites au programme voirie 2019 :

- la route mitoyenne avec Saint Solen au Mézeray
- la route mitoyenne avec La Vicomté sur Rance à « La Basse Lande »

#### ➤ Grand Débat National

Le Grand Débat National sera organisé conjointement avec les communes de Pleudihen sur Rance et La Vicomté sur Rance le Samedi 23 février 2019, à 17 h 30, à la salle des fêtes de Pleudihen sur Rance.

Lu et approuvé  
Le Maire,  
*Pascal PERRIN*